



GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AC-1			
	RÉSIDENTIEL	RE - habitations en zone agricole	•			
AGRICOLE	AA - agriculture		• (1)			
	AB - élevage		•			
	AC - activités complémentaires		•			
	AD - activités agrotouristiques		•			
	AE - animaux domestiques		•			
COMMERCIAL	CE-3 para-agricole		• (2)			

GRILLE DES NORMES			Zone AC-1	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	6	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	3	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	12		12
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	75		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,3
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
AMENDEMENT				
DIVERS	Notes particulières et autres dispositions :			
	(1) Sauf la sylviculture et l'acériculture (2) Limité aux usages de même nature que celui qui prédominait avant le 18 juillet 1997 sur l'assiette de la propriété visée. Cette zone concerne la propriété située au 544 Chemin du Rivage.			

